



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.771**

Séance publique du

11 juillet 2011

Présidence de Monsieur Jean CHORRO,
Adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110711-16225- DE-1-1_0
Date de signature : 13/07/11
Date de réception : mercredi 13 juillet 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRASMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES NORD ET OUEST DE
L'HOTEL DE VILLE - 2 LOTS - SIGNATURE DU MARCHÉ**

Le 11/07/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 5 juillet 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Chantal DAVENNE, Mme Agnès AMIACH ELBEZ à Mme Michelle EINAUDI, M. Gérard BRAMOULLÉ à M. Victor TONIN, Mme Danièle BRUNET à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Helliot BRAMI, M. François-Xavier DE PERETTI à Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER à M. Stéphane PAOLI, Mme Maryse JOISSAINS MASINI à M. Jean CHORRO, M. Henri MATAS à M. Jacques GARCON, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à M. Jacques AGOPIAN, M. Christian PEREZ à M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA à Mme Charlotte BENON, Mme Fleur SKRIVAN à M. André GUINDE

Excusés sans pouvoir :

Mme Sylvaine DI CARO, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. François HAMY, M. Christian LOUIT, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Françoise TERME

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.



08.01

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/07/11

RAPPORTEUR : M. Jean CHORRO

CO-RAPPORTEUR(S) : Mme Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES NORD ET OUEST
DE L'HOTEL DE VILLE - 2 LOTS - SIGNATURE DU MARCHE

- Décision du Conseil

Mes chers collègues,

Le présent marché porte sur la restauration des façades Nord et Ouest de l'Hôtel de Ville respectivement situées Place des Cardeurs et rue de la Verrerie.

Les façades Nord et Ouest de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence sont des façades secondaires. Elles ne sont jamais perçues en élévation, à cause de l'étroitesse de la rue Verrerie (quatre mètres environ), des platanes et des terrasses de la Place des Cardeurs. Elles participent toutefois par leur unité à l'appréhension d'ensemble du bâtiment. La façade de la rue de la Verrerie (façade Ouest) a été réalisée en deux phases. Le côté Sud, comprenant quatre travées de fenêtres, a été construit en 1755 dans la continuité de l'élévation réalisée rue des Cordeliers ; le côté Nord (côté Place des Cardeurs), comptant trois travées de fenêtres, a été édifié en 1903 en continuité avec l'élévation de 1755.

La façade Nord, place des Cardeurs, compte 10 travées. C'est un plaquage construit en 1903 sur le bâtiment existant destiné à unifier le linéaire avec les travées Ouest suite à la démolition de maisons accolées. Un pan coupé constitué d'une travée relie les deux façades.

Bilan sanitaire :

- Façade nord et pan coupé :

Un chéneau encaissé dissimulé derrière un muret couvert de tuiles a été mis en œuvre afin de racheter les pentes différentes des toitures existantes et de faire régner la corniche sur l'ensemble du linéaire Nord.

Ce dispositif est peu satisfaisant au niveau architectural et technique car il multiplie les risques d'infiltrations et de fragilisation des maçonneries en partie haute (abergements, étanchéité, remontées d'étanchéité, raccords DEP...).

La gouttière pendante en zinc, établie le long de la corniche en pierre est également source de problèmes d'entretien et de raccord des descentes d'eaux pluviales (sans parler de l'aspect esthétique).

Les coulures sur la corniche et au droit des descentes ainsi que la présence de végétaux dénoncent le mauvais état de la zinguerie. Les pierres sont déjointoyées, les mortiers ayant été lavés puisque non protégés.

- Modénature et parement en pierre de Rognes

Le parement en pierre de Rognes est globalement en bon état, mais très sale au rez-de-chaussée.

On dénombre quelques désordres au niveau des modénatures. Les bandeaux, et appuis exposés aux intempéries présentent des arêtes assez érodées. Certains appuis de baies ont été repris au ciment. Les joints sont lavés par les eaux pluviales. Quelques épaufrures sont visibles sur l'ensemble de la façade.

- Soubassement

La désorganisation du réseau de récupération des eaux pluviales en pied de façade (regards bouchés, descentes déconnectées...) provoque des dégradations sur la pierre de soubassement. Les maçonneries présentent des taches d'humidité et de sels dues aux remontées. Les joints sont lavés, la pierre de surface présente des pulvérulences et se creuse. Au pied des descentes d'eaux pluviales, la végétation se développe.

- Menuiseries et grilles de défense

Les menuiseries de la façade Nord paraissent aujourd'hui un peu disparates. Leur état sanitaire est satisfaisant.

Les grilles de défense sont rouillées, mais ne présentent pas de désordre particulier. Les garde-corps de l'attique sont en bon état et entretenus.

- Façade ouest :

Les travées Nord présentent le même type de dégradations légères qu'en façade Nord.

En revanche, le parement en pierre de Bibémus des travées Sud sont dans un état de dégradation préoccupant : chute de matériaux en parement et sur les cordons, appui et corniches, forts ragréages au ciment prompt désorganisés...

- Corniche et eaux pluviales

La gouttière pendant à l'about de la corniche est déficiente comme du côté Nord. La corniche, très dégradée présente des traces de coulures témoignant du débordement coutumier de la gouttière.

- Modénature et parement en pierre de Bibémus

De nombreux manques se remarquent sur les appuis et les encadrements des baies des premier et deuxième étages. Les moulures ont littéralement " fondu ". Des couvertines provisoires ont été mises en oeuvre sur les appuis du premier niveau. Les allèges des baies du deuxième niveau sont fissurées. Des reprises au ciment ont été effectuées ponctuellement. La pierre est pulvérulente.

Au rez-de-chaussée, les dégradations paraissent moins importantes. Toutefois, on remarque un badigeon très épais, vraisemblablement à base de barbotine de ciment qui dissimule les altérations.

- Soubassement

Le soubassement est très dégradé sur l'ensemble du linéaire de la façade : la désorganisation du réseau d'eaux pluviales en pied est responsable de l'humidité qui attaque la pierre par remontée des eaux chargées de sels. Les pierres sont totalement rongées et déjointoyées, le phénomène s'aggravant à mesure que l'on s'approche du sol. De nombreuses reprises au ciment ont été effectuées sur les jambages et allèges.

- Menuiseries et grilles de défense

Certaines menuiseries présentent un état satisfaisant, d'autres plus anciennes ayant fait l'objet de travaux d'entretien récents. Les grilles de défense sont rouillées pour la plupart.

La mission de maîtrise d'œuvre est assurée par Mr François BOTTON, Architecte en Chef des Monuments Historiques, 10 rue Victor Hugo à LYON (69) et Frédéric POLO, vérificateur des Monuments Historiques, 20 rue des Barrières, BP n°41, CHAUVIGNY (86).

Le présent marché est passé sous la forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, soumis aux dispositions des articles 33 3^{al.} et 57 à 59 du Code des marchés publics et passé en application de l'article 72 du Code des marchés publics relatif aux marchés à tranches.

Le marché est fractionné en 2 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>
1	Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb
2	Travaux de Menuiserie / Ferronnerie / Peinture

Le lot principal est le lot 1.

Les travaux seront divisés en tranches définies comme suit :

<i>Tranche</i>	<i>Délai d'exécution</i>
Tr. ferme: Façade nord et pan coupé.	7 mois
Tr. cond.: Façade ouest	7 mois

Le commencement d'exécution de chaque tranche (ferme et conditionnelle) fera l'objet d'un ordre de service, notifié au titulaire. Chaque tranche concerne l'ensemble des lots.

Le délai d'affermissement de la tranche conditionnelle est fixé à 12 mois à compter de la réception de la tranche ferme. En cas de retard ou de non affermissement de la tranche conditionnelle, il ne sera pas versé d'indemnités d'attente ou de dédit.

Le montant global du marché est estimé à 1 088 625,00 € HT répartis comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Désignation</i>	<i>Tranche ferme</i>	<i>TC</i>	<i>TOTAL</i>
1	Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb	461 550,00€ HT	350 607,00€ HT	812 157,00 € HT
2	Travaux de Menuiserie / Ferronnerie / Peinture	158 418,00 € HT	118 050,00 € HT	276 468,00 € HT

Aucune variante n'était autorisée, aucune option n'était proposée.

Le délai d'exécution de l'ensemble des travaux s'insère dans une période globale de vingt-six mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service, prescrivant au titulaire du lot concerné, de commencer (en premier) l'exécution des travaux lui incombant.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la presse le 18 février 2011 et publié au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal Officiel de l'Union Européenne le 23 février 2011. Cet appel d'offres était également consultable par voie électronique. La date limite de réception des plis avait été fixée au 18 avril 2011 à 12h00.

Les critères retenus pour l'analyse des candidatures énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants :

- Garanties et capacités techniques et financières
- Capacités professionnelles

En outre étaient requis les niveaux minimum de capacités suivants (ou équivalents)
Concernant le lot 1 :

- 2194 : Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques
- 3163 : Couverture en plomb – Technicité supérieure

Concernant le lot 2 :

- 4312 : Menuiserie en bois (technicité confirmée).
- 4432 : Ferronnerie

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 28 avril 2011, a procédé à l'analyse des candidatures. Celles-ci ont été déclarées conformes. Elle a ensuite confié l'analyse des offres à la Direction des Musées et du Patrimoine.

Les critères retenus pour le jugement des offres énoncés dans le règlement de la consultation étaient les suivants avec leur pondération :

Concernant les lots 1 et 2 :

Libellé	%
1-Prix des prestations	60
2-Valeur technique	40

Prix 60% : Une note a été donnée sur la base du montant total HT figurant au Détail Quantitatif Estimatif, et calculée selon la formule suivante :

Prix du moins disant x coefficient de pondération
Prix du candidat

Valeur technique 40% : Une note a été donnée sur la base de l'étude des sous-critères suivants :

Mode opératoire : (sur 6)

- Programme détaillé d'exécution avec calendrier : 2
- Gestion approvisionnement et des déchets : 1
- Sécurité des locaux occupés : 1
- Sécurité du public : 1
- Gestion des nuisances (sonores, poussière, bruit) : 1

Matériaux (sur 4) : nature et spécification des matériaux et fournitures proposées :

- Pierre : 2
- Mortier : 1
- Abrasif de nettoyage : 1

Le total des notes de la valeur technique sera ensuite ramené sur 40 points.

Les notes obtenues à chaque critère seront finalement additionnées pour obtenir un total sur 100 points.

Au cours de la séance du 9 juin 2011 les membres de la Commission d'Appel d'Offres ont décidé, au vu du rapport d'analyse et en application des dispositions du règlement de la consultation, de retenir comme offres économiquement les plus avantageuses celles proposées par les candidats suivants :

N° LOTS	DESIGNATIONS	CANDIDATS	MONTANTS € HT toutes tranches confondues
1	Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb	Groupement VIVIAN et CIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE (VIVIAN ET CIE mandataire – 26 avenue André Roussin – 13016 Marseille)	502 974,14
2	Travaux de Menuiserie / Ferronnerie / Peinture	Société ASSELIN S.A.S. - 10 Boulevard Auguste Rodin - 79102 Thouars	299 130,00

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés, ainsi que tous documents s'y rapportant, portant sur la restauration des

façades Nord et Ouest de l'Hôtel de Ville respectivement situées Place des Cardeurs et rue de la Verrerie, pour une période de vingt-six mois telle que susmentionnée, avec :

N° LOTS	DESIGNATIONS	CANDIDATS	MONTANTS € HT toutes tranches confondues
1	Travaux d'Echafaudages / Pierre de taille / Cuivrierie / Plomb	Groupement VIVIAN et CIE / LES COMPAGNONS DE CASTELLANE (VIVIAN ET CIE mandataire – 26 avenue André Roussin – 13016 Marseille)	502 974,14
2	Travaux de Menuiserie / Ferrermerie / Peinture	Société ASSELIN S.A.S. - 10 Boulevard Auguste Rodin - 79102 Thouars	299 130,00

2011.771 - MARCHE DE TRAVAUX DE RESTAURATION DES FAÇADES NORD ET OUEST DE L'HOTEL DE VILLE - 2 LOTS - SIGNATURE DU MARCHE

Présents et représentés	: 46
Présents	: 33
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 46
Pour	: 46
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Jean CHORRO, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 13 juillet 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**